

Informations de base

2006/2617(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Résolution sur la situation au Moyen-Orient

Subject

6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux
6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises

Zone géographique

Israël
Liban



Procédure terminée

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2779	2007-03-05
Affaires générales	2748	2006-09-15
Affaires générales	2795	2007-04-23
Affaires générales	2800	2007-05-14
Affaires générales	2776	2007-01-22
Affaires générales	2756	2006-10-16

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
06/09/2006	Débat en plénière		
07/09/2006	Décision du Parlement	T6-0348/2006	Résumé
07/09/2006	Résultat du vote au parlement		
07/09/2006	Fin de la procédure au Parlement		
15/09/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
16/10/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
22/01/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
05/03/2007	Débat au Conseil		
23/04/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
14/05/2007	Débat au Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/2617(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0469/2006	06/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0472/2006	06/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0477/2006	06/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0481/2006	06/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0486/2006	06/09/2006	
Proposition de résolution		B6-0487/2006	06/09/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0348/2006	07/09/2006	Résumé

Résolution sur la situation au Moyen-Orient

2006/2617(RSP) - 07/09/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution commune, le Parlement européen exprime sa vive inquiétude devant l'étendue et l'intensité du conflit militaire au Sud-Liban et déplore vivement qu'il y ait eu des victimes parmi les civils, les militaires et les observateurs des Nations unies au Liban ou en Israël. Il réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit du Proche-Orient. Il demande dès lors un cessez-le-feu durable entre toutes les parties impliquées directement ou indirectement dans le conflit et réitère son appel à la libération immédiate des soldats israéliens enlevés mais aussi des membres du gouvernement palestinien et des membres du Conseil législatif palestinien détenus par Israël.

Se félicitant de l'envoi prochain de casques bleus au Liban dans le cadre d'une FINUL renforcée, le Parlement considère que le mandat de cette FINUL devrait représenter un engagement sérieux de fournir une assistance suffisante au gouvernement libanais.

Le Parlement fait observer que des efforts vigoureux sont nécessaires pour reconstruire le Liban et se félicite de la décision de la Commission et des États membres d'apporter une aide humanitaire de 120 mios EUR.

Parallèlement, le Parlement appelle le Conseil et la Commission à poursuivre leurs efforts pour établir un partenariat durable avec les forces politiques démocratiques et la société civile dans ce pays afin de soutenir la poursuite de la démocratisation au Liban après les événements de mars 2005.

Sur le plan international, le Parlement demande à l'Iran et à la Syrie de jouer un rôle constructif au Liban. Il déplore la dégradation de la situation de la population et des infrastructures civiles de Gaza et de Cisjordanie et souligne la nécessité de placer à nouveau le processus de paix au Moyen-Orient au tout premier plan dans l'agenda politique international. Dans ce contexte, la présence d'une force multinationale au Liban pourrait être prise comme modèle à suivre dans le processus de négociation en vue d'un règlement du conflit israélo-palestinien.

Il est également d'avis qu'à moyen et à long termes, la mise en place d'institutions regroupant les pays du bassin méditerranéen, par exemple une banque euro-méditerranéenne de développement, constituera le meilleur moyen de garantir une paix durable et le développement humain.

Enfin, le Parlement se dit favorable à l'envoi d'une délégation au Liban, en Palestine et en Israël afin d'évaluer la situation, l'accent étant placé sur les conditions humanitaires et politiques.

Résolution sur la situation au Moyen-Orient

2006/2617(RSP) - 15/09/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions dans lesquelles il revient sur la situation au Moyen-Orient. Il a souligné que seul un règlement global, dont une solution négociée du conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États doit permettre d'assurer durablement la paix et la sécurité dans la région. Le Conseil a insisté sur l'importance de relancer le processus de paix et a demandé au Haut Représentant de poursuivre ses efforts à cette fin.

Il a souligné qu'il était déterminé à appuyer la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies et félicité du déploiement rapide de la FINUL renforcée au Sud-Liban ainsi que de la levée du blocus maritime et aérien mis en place par Israël.

Dans ce contexte, le Conseil invite la présidence, le Haut Représentant et la Commission à élaborer un rapport sur une éventuelle **contribution européenne à l'application de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies à la frontière libano-syrienne**. Il a souligné que l'UE était résolue à aider le gouvernement libanais à répondre aux besoins urgents, humanitaires et environnementaux, à lancer le processus de redressement et de reconstruction, à étendre son autorité à l'ensemble du territoire libanais et à faire progresser les réformes politiques, économiques, sociales ainsi qu'en matière de sécurité. Il a invité tous les acteurs extérieurs et les pays voisins à soutenir ce processus.

Parallèlement, le Conseil a souligné sa détermination à promouvoir des progrès tangibles vers un règlement du conflit israélo-palestinien. Il a accueilli avec satisfaction la conclusion d'un accord sur la constitution d'un gouvernement d'unité nationale, annoncée par le président palestinien Mahmoud Abbas et a exprimé l'espoir que le programme politique de ce gouvernement s'inspirera des principes du Quatuor et permettra qu'un dialogue s'engage rapidement. Le Conseil s'est réjoui à la perspective d'une rencontre prochaine entre le Premier ministre Olmert et le Président Abbas en vue de relancer les négociations. Il a rappelé que toutes les parties devaient respecter les obligations auxquelles elles ont souscrit dans le cadre de la feuille de route et a une nouvelle fois engagé le gouvernement israélien à geler toutes les activités d'implantation de colonies, y compris l'expansion naturelle des colonies. Les ministres ont rappelé que l'UE ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967 qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord entre les parties.

Le Conseil a exprimé sa vive préoccupation à l'égard de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens. Il a d'ailleurs rappelé l'engagement ferme pris par l'UE à l'occasion de la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Stockholm le 1^{er} septembre. Il a accueilli avec satisfaction l'extension du mécanisme international temporaire par lequel l'UE et ses États membres ont déjà fait parvenir directement des ressources substantielles au peuple palestinien. Le Conseil a une nouvelle fois demandé à Israël de reprendre les transferts des recettes fiscales et douanières palestiniennes qu'il retient et a lancé un appel en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'accord sur les déplacements et l'accès.

Le Conseil a en outre adopté une position commune imposant un embargo sur les armes au Liban conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité des Nations unies.